

MAZÈRES-LEZONS

Réorganisation du secteur périscolaire

Lors du dernier Conseil municipal de juillet, les élus ont décidé de réorganiser le service périscolaire de la cantine scolaire. Après le départ à la retraite d'un agent, le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique principal (première classe) passe à temps complet, de 33 heures à 35 heures. De même, un emploi d'adjoint technique (deuxième classe) non complet, passera à 33 heures hebdomadaires dès le 1^{er} août. En outre, il a été acté la création, à la rentrée, de deux adjoints d'animation (10 heures hebdomadaires) afin de renforcer le service de cantine et de garderie périscolaire.

Enfin, le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique à la crèche municipale est modifié à compter du 3 septembre : de 26 à 31 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, le Conseil municipal accepte de prendre en compte la demande des colotis du lotissement l'Anheler en vue du classement dans le domaine public de la voirie et des espaces verts de leur lotissement.

Transports à tarif réduit

Les élus signent un avenant au contrat de tarification sociale avec la Stap afin de prendre en compte la modification de la nouvelle grille tarifaire (depuis le 1^{er} juillet dernier). Cette convention permet aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux demandeurs d'emploi et aux personnes handicapées à plus de 80 % de bénéficier d'un titre de transport à tarif réduit, la commune prenant en charge le coût différentiel (unanimité).

Enfin, le Conseil municipal approuve le dossier de permis de construire pour le projet de rénovation de la salle des Sports établi par le service technique intercommunal de l'Agence publique de gestion locale.